

Mme Nicole Moreau, GRAME
800 rue Sherbrooke
bureau 213
Lachine, QC
H8S 1H2

Projet hydroélectrique de la Rivière Romaine

Refus d'Hydro-Québec de consulter les Métis

Mme,

Suite à une rencontre du Conseil de Métis Côte-Nord, monsieur André Forbes, représentant de Métis Côte-Nord et membre du Conseil de la Communauté Métis du Domaine du Roy et de la Seigneurie de Mingan (CMDRSM), nous a confié le mandat de vous faire parvenir le plus rapidement possible la documentation concernant le sujet en rubrique.

Nous espérons que les informations que nous joignons à la présente seront assez complètes pour vous démontrer l'injustice que les membres de notre communauté autochtones subissent de la part d'Hydro-Québec, société d'état, et de ce fait, de la part du Gouvernement du Québec étant donné qu'il en est l'unique actionnaire.

Malgré le fait qu'Hydro-Québec indique clairement dans ses politiques que : « Hydro-Québec est une société d'État à vocation commerciale tournée vers l'avenir et la création de richesse. Nous sommes au service du Québec, dans un partenariat profitable avec notre actionnaire, nos clients, nos fournisseurs et l'ensemble de la collectivité. » (<http://www.hydroquebec.com/publications/fr/politiques/index.html>) Il est évident que pour cette société, les Métis ne font pas partie de l'ensemble de la collectivité, malgré le fait que nous sommes autochtones au même titre que les Indiens et les Inuits.

Dans sa politique portant le thème « NOTRE RÔLE SOCIAL » (Résolution HA-67/2008, en date du 11 avril 2008), la société indique pourtant : « Comme entreprise attentive aux besoins des collectivités et des autres parties intéressées par ses activités, Hydro-Québec s'engage à :

- travailler de concert avec les collectivités, dont les communautés autochtones, dans ses activités de planification, de conception, de réalisation et d'exploitation, et à conclure, au besoin, des ententes avantageuses pour chacune des parties ;
- tenir compte dans ses activités des préoccupations des autres parties intéressées par ses activités ainsi que de la diversité ethnoculturelle de la société québécoise. »

Malgré nos démarches, Hydro-Québec nous refuse toujours une rencontre pour consultation sur le projet de la Rivière Romaine, un des joyaux de notre Territoire ancestral et notamment lieu de pratique pour les métis d'activités traditionnelles.

Hydro-Québec ne respecte donc pas ses propres Politiques en refusant de nous consulter, en refusant de travailler de concert avec nous, membres d'une Communauté autochtone, et en refusant d'entendre nos préoccupations concernant ce projet et ce même si nous démontrons clairement que nous sommes une autre partie intéressée.

Si notre Communauté Métis était plutôt constituée de Musulmans, d'homosexuel ou une association de dames âgées qui fabriquent des mocassins de peaux de Caribous, est-ce qu'Hydro-Québec nous consulterait ? Oui. Que faut-il en penser ?

Nous espérons donc que la documentation jointe saura faire la lumière sur la situation présente. Il faut comprendre que dans la courte période de temps qui nous a été alloué, nous avons fait de notre mieux.

Bien à vous,

Christian Turgeon, Conseiller
Fernand Vibert, Conseiller
Steve Jomphe, Conseiller
Métis Côte-Nord (CMDRSM)
c.p. 953
Sept-Iles, QC
G4R-4S3

Pour plus d'information, vous pouvez contacter :

Jean-René Tremblay, Président-Chef de la CMDRSM
418-512-0607

André Forbes, représentant de Métis Côte-Nord
418-962-1422

PROJET HYDROÉLECTRIQUE DE LA RIVIÈRE ROMAINE

REFUS D'HYDRO-QUÉBEC DE CONSULTER LES MÉTIS

1 – Métis, qui nous sommes.

Métis Côte-Nord est une association qui représente les métis membres de la Communauté Métis du Domaine du Roy et de la Seigneurie de Mingan vivant sur la Côte-Nord.

La Communauté Métis du Domaine du Roy et de la Seigneurie de Mingan (CMDRSM) regroupe les Métis du vaste territoire constitué notamment par la Côte-Nord, le Saguenay et le Lac-St-Jean.

Ces deux organismes sont légalement constitués. Voir Charte en pièce jointe.

Des démarches juridiques devant la Cour Supérieur du Québec ont présentement lieux afin de faire reconnaître officiellement la Communauté et ses membres.

Nos activités traditionnelles sont très diversifiées. Étant données le vaste territoire que nous ont légué nos ancêtres, nos activités touchent notamment différentes pratiques comme la pêche en eau douce et en eau salée, la chasse et la trappe à une multitude de gibiers, la cueillette de plantes, de fruits sauvages et de bois comme produits de consommation, de médecines ou d'utilisation courante comme la construction de nos cabanages et autres abris en forêts utilisés lors de nos activités. Ces activités nous permettent également de nous ressourcer spirituellement envers une nature et un Territoire qui a permis à nos ancêtres de survivre et dont nous respectons les enseignements, coutumes et pratiques que maintenant nous enseignons à nos enfants, malgré le manque de ressources à notre disposition.

Près et sur la portion de notre Territoire où Hydro-Québec veut construire le complexe de la Rivière Romaine, sans nous consulter, plusieurs membres de notre communauté y pratiquent différentes activités traditionnelles. Il faut noter que plusieurs membres sont réticent à divulguer officiellement où ils pratiquent leurs activités de peur des pressions que les Ministères du Gouvernement du Québec leurs feraient subir pouvant même aller jusqu'à la destruction de nos campements. Des membres nous demandent même de ne pas divulguer présentement leur lieux de pratiques, d'où l'importance de la consultation entre Hydro-Québec, Métis Côte-Nord et la CMDRSM.

Un bon exemple de l'attitude des Ministères du Gouvernement du Québec à l'égard des Métis de notre Communauté est le dossier du Lac Thériault sur la Réserve faunique Port-Cartier Sept-Iles. Lac où était situé un campement à la garde de la famille métis Thériault. Campement communautaire détruit par le gouvernement, le terrain sur lequel la Communauté reconstruit le campement a été saccagé à la machinerie lourde en 2007 par des employés du gouvernement du Québec. Malgré des démarches pour que les coupables soient punis, les différents ministères ne font rien étant donné que des Métis sont impliqués dans ce dossier. La même attitude sera telle de mise à La Romaine ?

Il faut aussi souligner l'importance de l'impact que créera ce complexe sur la faune et la flore, l'impact de l'ouverture de cette portion du Territoire par une route qui augmentera considérablement l'achalandage d'utilisateurs forestiers, ce qui nuirait à nos activités.

PROJET HYDROÉLECTRIQUE DE LA RIVIÈRE ROMAINE

REFUS D'HYDRO-QUÉBEC DE CONSULTER LES MÉTIS

2- Nos demandes auprès d'Hydro-Québec.

Le 7 juin 2006, la CMDRSM donne un mandat à Monsieur Pierre Montour, pour représenter nos intérêts auprès de la Régie de l'énergie.

Le 16 juin 2008, monsieur André Forbes, représentant de Métis Côte-Nord, fait parvenir le 16 juin 2008 une lettre officielle à Mme Sandra Chiasson de la Direction régionale Manicouagan, Siège régional Hydro-Québec. Cette lettre a été envoyée en copie conforme à douze Ministères fédéraux et provinciaux, organismes et Société d'état. De ces treize lettres au total, trois accusés de réception sont reçus. Mais d'Hydro-Québec, rien n'est reçu. Voir lettre et accusé réception en pièces jointes.

Le 11 août 2008, dans une nouvelle lettre, monsieur André Forbes réitère une nouvelle fois sa notre la demande de consultation des métis auprès d'Hydro-Québec. La lettre est adressé à Mme Sandra Chiasson de la Direction régionale Manicouagan, Siège régional Hydro-Québec. Cette deuxième lettre a été envoyée en copie conforme à treize Ministères fédéraux et provinciaux, organismes et Société d'état. De ces quatorze lettres, quatre accusés de réception sont reçu. Et encore une fois, Hydro-Québec ignore les Métis. Voir lettre et accusé réception en pièces jointes

Seul le Ministère des ressources naturelles et de la Faune du Québec par l'entremise de monsieur Mario Gosselin, sous-ministre associé à la coordination, a daigné nous faire parvenir une lettre de réponse, daté du 9 octobre 2008. Toutefois, il faut noter que la lettre en question a été estampillée au Ministère le 14 octobre 2008, soit 5 jours plus tard. Que la lettre en question a été traiter par poste Canada le 15 octobre 2008, soit 6 jours suivant son écriture. Que nous avons reçu la dite lettre le vendredi 17 octobre 2008. Que la lettre nous indique entre autre que : « La période de consultation publiques a débiter le 4 septembre et se terminera le 19 octobre. Durant cette période, tout citoyen, groupe, municipalité ou organisme peut faire la demande d'une audience publique auprès de la Ministre du Développement durable, de l'environnement et des Parcs, Mme Line Beauchamp. » Voir lettre et enveloppe en pièces jointes et prendre soins de bien vérifié les dates. On laisse dont aux métis le samedi 18 octobre et le dimanche 19 octobre pour demander audience à la Ministre Line Beauchamp, pour des audiences se terminant le 19 octobre. Pourquoi ?

Nous vivons donc toujours, l'ignorance d'Hydro-Québec et sont refus de nous consulter.

Le BAPE fait bien des audiences, uniquement à Havre-St-Pierre, et avec une route qui fut couper du 28 octobre 2008 au 1 septembre 2008. Voir pièces jointes, extraites du site de Radio-Canada.

PROJET HYDROÉLECTRIQUE DE LA RIVIÈRE ROMAINE
REFUS D'HYDRO-QUÉBEC DE CONSULTER LES MÉTIS

3. En voie d'être reconnu, résumés des démarches de la CMDRSM.

Rencontre avec le comité Québécois de l'Approche Commune au printemps 2005 afin de revendiquer un siège aux négociations.

Le 13 juillet 2005, la CMDRSM fait parvenir une lettre à L'honorable Andrew Scott, Ministre des Affaires Indiennes et du Nord Canada et Interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits, ainsi qu'à Monsieur Geoffrey Kelly, Ministre délégué aux affaires Autochtones du Québec ayant pour objet : « REVENDICATION CONCRÈTE DU DROIT OU TITRE FONCIER MÉTIS ET DES DROITS ANCESTRAUX MÉTIS DANS LA RÉGION DU SAGUENAY, LAC SAINT-JEAN ET CÔTE NORD ET DEMANDE DE CONSULTATION, D'ACCOMMODEMENT ET DE CONSENTEMENT. »

Le 26 janvier 2006, le Ministère des Pêches et Océans Canada reconnaît à la CMDRSM la qualité d'organisation autochtone représentative des Métis au Québec et retient ses services pour consulter ses membres et ceux de ses mandants quant à leurs préoccupations sur l'habitat du poisson au Québec, tel qu'il appert de la lettre du MPO à la Corporation Métis du Québec du 26 janvier 2006.

Le 28 février 2006, suite à au dépôt d'une déclaration en intervention, la CMDRSM intervient en justice dans la cause de l'Île René-Levasseur, Île où est située dix territoires de trappes métis appartenant à des Métis de notre Communauté.

Le 8 Mars 2006, dépôt d'une demande reconventionnelle devant la Cour Supérieure du Québec visant la reconnaissance des droits ancestraux et territoriaux des membres de la CMDRSM à l'intérieur de la cause Corneau.

Le 21 avril 2006, Le chef métis Jean-René Tremblay CMDRSM, expédiait de nouvelles lettres aux Ministre du travail du Gouvernement du Canada, l'Honorable Jean-Pierre Blackburn et au Sous-ministre adjoint aux Affaires indiennes et du Nord du Canada, Monsieur Michel Roy, afin d'obtenir des rencontres ayant pour but la participation des Métis aux négociations de l'Approche commune,

Rencontre à Québec avec André Maltais du conseil exécutif du secrétariat des affaires autochtones du Québec (SAA) au début septembre 2006 afin de revendiquer notre reconnaissance et le titre foncier du territoire.

Le 5 décembre 2006, ville de Saguenay reconnaissait l'existence et la présence sur sont territoire de la communauté métisse CMDRSM, le tout tel qu'il appert de l'extrait du procès-verbal du conseil ville. Voir pièce jointe.

Le 15 janvier 2007, lors de la séance régulière du Conseil Municipal de la Municipalité de Sacré-Coeur, M.R.C. de la Haute-Côte-Nord, la municipalité reconnaît l'existence et les fondements historiques d'une communauté métisse (la CMDRSM) sur son territoire. Voir pièce jointe.

Le 17 janvier 2007, le Chef Jean-René Tremblay a déposé au nom des métis de La Communauté métisse du Domaine du Roy et de la Seigneurie de Mingan (CMDRSM) une requête au greffe de la Cour Supérieure du district de Chicoutimi. Cette requête s'adresse aux gouvernements du Québec et du

Canada, ainsi qu'à quatre nations Innues, soient celles de Mashteuatsh, de Nutashkuan, de Essipit et de Pessamit, lesquelles négocient actuellement les termes du traité de l'approche commune. Cette requête vise la reconnaissance de la Communauté métisse comme peuple autochtone au sens de l'article 35 de la Loi constitutionnelle de 1982. De plus la requête demande la participation de La Communauté métisse du Domaine du Roy et de la Seigneurie de Mingan aux négociations du traité de l'approche commune et réclame le titre foncier aborigène sur le territoire connu au 18ième siècle comme étant le Domaine du Roy et de la Seigneurie de Mingan. Enfin ces demandes sont assorties d'une injonction visant à empêcher la signature du traité de l'approche commune en l'absence des métis de La Communauté métisse du Domaine du Roy et de la Seigneurie de Mingan.

Le 17 avril 2007, Une victoire pour la CMDRSM, L'honorable juge en chef-associé Robert Pidgeon, de la cour Supérieure du Québec, vient de rendre une importante décision favorable à la Communauté Métisse du Domaine du Roy et de la Seigneurie de Mingan(CMDRSM). Relativement à la cause que la CMDRSM a déposée en début de janvier à la cour Supérieure de Chicoutimi, demandant des injonctions interlocutoire et permanente à l'endroit de la signature l'Approche Commune, les procureurs généraux du Canada et du Québec avaient déposé une requête auprès du juge Pidgeon, lui demandant de confier le procès au juge Fournier de la cour Supérieure de Montréal. Ce dernier est responsable des nombreuses causes des Indiens Betsiamites actuellement devant les tribunaux, dont l'une fêtera son 10ième anniversaire l'an prochain. La CMDRSM s'objectait à ce déménagement vers Montréal qui aurait eu comme conséquence de faire grimper les coûts à un niveau où il devenait très difficile de poursuivre cette démarche judiciaire et par le fait même, que justice soit rendue. Dans le prononcé de sa décision le juge Pidgeon mentionne: "De l'avis du soussigné, il faut éviter de se retrouver en présence d'un mégaprocès d'une durée indéterminée. Dans ce contexte, il y a lieu de confier à un autre juge la charge de disposer des questions concernant le présent litige." En conséquence il nomme le juge Roger Banford du district de Chicoutimi pour assurer le bon déroulement de l'instance.

Le 29 novembre 2007, dans un jugement très clair, l'Honorable juge Banford donne raison à la Communauté Métisse du Domaine du Roy et de la Seigneurie de Mingan (CMDRSM), qui demandait que soit entendue en priorité une injonction interlocutoire interdisant aux nations Innus concernées et aux Gouvernements provincial et Fédéral, de signer le Traité de l'Approche commune en l'absence des Métis. La Cour retient également la demande des Métis à l'effet de fixer un échéancier pour que cette injonction puisse être présentée au plus tôt.

Le 7 avril 2008, dans un jugement plein de sagesse qui satisfait les Métis de la CMDRSM, la Cour Supérieure du district de Chicoutimi a arrêté que la demande d'injonction interlocutoire instituée par la Communauté Métisse du Domaine du Roy et de la Seigneurie de Mingan (CMDRSM) à l'encontre de la signature du traité de l'Approche commune, n'était pas requise dans les circonstances. En même temps, le jugement garantit aux Métis que leurs droits ancestraux sont protégés au cas où l'Approche commune serait signée en leur absence

Le 16 septembre 2008, le Conseil de la municipalité régionale de comté (MRC) Haute-Côte-Nord a reconnu l'existence de la Communauté Métisse du Domaine du Roy et de la Seigneurie de Mingan (CMDRSM) sur l'immense territoire qu'elle administre. Voir pièce jointe.

En conséquence de ce qui précède, la Couronne est passablement informée de l'existence de la Communauté métisse du Domaine du Roy et de la Seigneurie de Mingan et des revendications de ses membres métis et elle aurait dû consulter et devrait agir honorablement envers ces derniers, le tout tel que dicté par la Cour suprême du Canada dans l'affaire Haïda.

PROJET HYDROÉLECTRIQUE DE LA RIVIÈRE ROMAINE
REFUS D'HYDRO-QUÉBEC DE CONSULTER LES MÉTIS

4. En voie d'être reconnu, résumés des démarches de Métis Côte-Nord (CMDRSM).

Métis Côte-Nord a effectué plusieurs démarches afin d'être entendu par les différents paliers de gouvernement autant au niveau municipal, provincial que fédéral.

Autre que les démarches entreprises auprès de Hydro-Québec résumés précédemment. Métis Côte-Nord a tenté et tente encore des démarches comme :

Lettres aux municipalités de notre territoire. Lettres restées sans réponse. Voir pièce jointe.

Rencontre avec des Conseils de ville ; Mingan, Baie-Trinité, Godbout, Port-Cartier. Les approches sont difficiles car les rencontres étant demandés par des métis.

Rencontre avec des administrateurs de compagnie forestière.

Préparation d'un document d'éducation et d'information à l' intention des Conseils municipaux (en phase d'être achevé).

Échange de lettres à plusieurs Ministères du Gouvernement du Québec dans le cadre du saccage d'un de nos sites traditionnels au Lac Thériault sur la Réserve faunique Port-Cartier-Sept-Iles en 2007. Dossier qui traîne en longueur probablement parce que le dossier est métis. Personne ne veut nous rencontrer pour étudier les preuves en notre possession contre les employés du Gouvernement du Québec.

Implication auprès des différents Parties politiques afin d'être entendus. Partie Libéral du Québec, Action démocratique du Québec, Québec solidaire, Partie Libéral du Canada, Partie Conservateur du Canada. Ce qui résume nos démarches : difficultés ou ignorances.

Échanges de lettres avec des Ministères fédéraux et provinciaux concernant différents dossiers :

- Plan fédéral sur la consultation et l'accommodement des groupes autochtones;
- Déchet nucléaire sur la Basse-Côte-Nord;
- Politique de cueillette de Métis Côte-Nord. Dossier concernant nos activités de chasse, pêche, coupe de bois, cueillette de fruits et autres.

Développement de dossiers touristique.

Travail au niveau de la Table de concertation sur la norme CSA z809-02 (Les forêts) par la participation d'un métis membre de notre Conseil à cette table.

Déclaration d'immatriculation
Association ou autre groupement



Loi sur la publicité légale des entreprises individuelles, des sociétés
et des personnes morales (L.R.Q., c. P-4)

Remplir le formulaire de préférence en lettres moulées.
Consulter au besoin vos documents constitutifs.

Si l'immatriculation est radiée sur demande,
inscrire le NEQ déjà attribué.

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)			
NEQ	3 3 6 0 9 5 1 8 3 0		
Réservé à l'administration Date d'immatriculation	Année	Mois	Jour
	2005	04	07

1 - Identification

Inscrire le nom et le domicile de l'association ou du groupement. Pour l'association ou autre groupement non constitué au Québec dont le nom est dans une autre langue que le français, déclarer la version française de ce nom s'il en existe une, sinon voir la section 3E.

Inscrire l'adresse à laquelle vous désirez recevoir votre correspondance, si différente de 1A.

A) Nom et domicile de l'association ou du groupement		B) Domicile élu (adresse de correspondance)	
Nom ASSOCIATION MÉTISSE de LA CÔTE - Nord.		Nom du destinataire ANDRÉ FORBES	
Version, s'il y a lieu		REQ - Déposé le 27 AVR. 2005	
N° 10		N° 10	
Nom de la rue, app./bureau De la Vieillesse		Nom de la rue, app./bureau De la Vieillesse	
Municipalité/ville QUÉBEC		Municipalité/ville F-ILES	
Province/État QUÉBEC		Province/État QUÉBEC	
Code postal G4R 1H1		Code postal G4R 1H1	
Pays CANADA		Pays CANADA	

2 - Forme juridique - Marquer d'un X la forme juridique identifiant l'association ou le groupement.

Les associations qui ont pour objet la poursuite d'un but commun autre que la réalisation de bénéfices pécuniaires à partager entre les membres indiquent la forme juridique Association. Toutes les autres formes de groupements doivent détailler leur forme juridique (par exemple : société nominale, société de dépenses, etc.)

ASS Association <input checked="" type="checkbox"/>	AU Autre groupement <input type="checkbox"/>	Si autre groupement, le détailler obligatoirement.
Loi constitutive de l'association ou du groupement non constitué au Québec		

3 - Informations générales

A) Nature des deux principaux secteurs d'activité de l'association ou du groupement		Réservé à l'administration
1 ^{er} secteur d'activité RÉUNIR LES MÉTISSE		Code d'activité
2 ^e secteur d'activité (s'il y a lieu) FAIRE VALOIR LEURS DROITS		Code d'activité
B) Nombre de salariés au Québec - Marquer la case appropriée d'un X.		
O Aucun <input checked="" type="checkbox"/> A De 1 à 5 <input type="checkbox"/> C De 11 à 25 <input type="checkbox"/> E De 50 à 99 <input type="checkbox"/> G De 250 à 499 <input type="checkbox"/> I De 750 à 999 <input type="checkbox"/> K De 2 500 à 4 999 <input type="checkbox"/>		
B De 6 à 10 <input type="checkbox"/> D De 26 à 49 <input type="checkbox"/> F De 100 à 249 <input type="checkbox"/> H De 500 à 749 <input type="checkbox"/> J De 1 000 à 2 499 <input type="checkbox"/> L 5 000 et plus <input type="checkbox"/>		
C) Période d'existence		
Si l'existence légale de l'association ou du groupement est limitée dans le temps, inscrire la date de cessation prévue.		
		Année Mois Jour

Si l'espace prévu est insuffisant, joindre les annexes nécessaires en y indiquant la section correspondante.

4 - Identification des administrateurs (suite)

Code(s) Si code AU, le détailler obligatoirement.	Code(s) Si code AU, le détailler obligatoirement.
Nom et prénom CHRISTIAN TURGEON	Nom et prénom ANDRÉ FORBES
N° Nom de la rue, appartement 10 DE LAVÉRENDRY	N° Nom de la rue, appartement 10 De La Vérendrye
Municipalité/ville F-ILES	Municipalité/ville F-ILES
Province/État QUÉBEC	Province/État QUÉBEC
Code postal G4R1H1	Code postal G4R1H1
Pays CANADA	Pays CANADA
Code(s) Si code AU, le détailler obligatoirement.	Code(s) Si code AU, le détailler obligatoirement.
Nom et prénom NORMAND BOUCHARD	Nom et prénom
N° Nom de la rue, appartement 185 VENUS CP294	N° Nom de la rue, appartement
Municipalité/ville MOISIE	Municipalité/ville
Province/État QUÉBEC	Province/État
Code postal G0G2B0	Code postal
Pays CANADA	Pays

5 - Fondé de pouvoir - Si l'association ou le groupement n'ont ni domicile ni établissement au Québec, inscrire le nom et l'adresse complète d'un fondé de pouvoir résidant au Québec.

Nom	App./bureau
N° Nom de la rue	Province
Municipalité/ville	Code postal

6 - Administrateur du bien d'autrui - Si l'association ou le groupement sont représentés par une personne chargée d'administrer l'ensemble de ses biens, marquer d'un X la case appropriée à la qualité de cette personne et inscrire son nom et son adresse complète. Cette personne a les droits et obligations que la Loi sur la publicité légale des entreprises individuelles, des sociétés et des personnes morales confère à l'association ou au groupement.

CU Curateur
 FI Fiduciaire
 LI Liquidateur
 SQ Séquestre
 SY Syndic

AU Autre Si autre, le détailler obligatoirement.

Nom	App./bureau
N° Nom de la rue	Province/État
Municipalité/ville	Code postal
Code postal	Pays

7 - Certification

Je ANDRÉ FORBES
Prénom et nom de la personne autorisée (en lettres mouillées)

domicilié(e) au 10 De La Vérendrye F-ILES P.Q. CANADA G4R1H1
N°, rue, appartement, municipalité/ville, province, code postal et pays

atteste que je suis la personne autorisée par l'association ou le groupement à signer la présente déclaration, que les renseignements déclarés sont vrais et que le paiement requis accompagne la présente déclaration.

André Forbes
 Signature obligatoire

22-03-2005
 Date (année/mois/jour)

VS-CM-2005-354

EXTRAIT du procès-verbal de la quatre-vingt-septième (87^e) séance ordinaire de la Ville de Saguenay tenue dans la salle des délibérations du conseil, le lundi 5 décembre 2005 - Un quorum présent

COMMUNAUTÉ MÉTISSE À SAGUENAY - RECONNAISSANCE

CONSIDÉRANT que les gouvernements du Canada, du Québec et les Premières nations de Mamunin et de Nutashkuan ont signé à Québec le 31 mars 2004 « l'Entente de principe d'ordre général » :

CONSIDÉRANT que le Traité à signer est présentement en négociation entre les parties :

CONSIDÉRANT que la Ville de Saguenay, comme d'autres municipalités est préoccupée par la teneur des négociations actuelles :

CONSIDÉRANT l'Acte constitutionnel de 1982 et son article 35 (2), « dans la présente loi, « peuples autochtones du Canada » : s'entend notamment des Indiens, des Inuits et des Métis du Canada » :

CONSIDÉRANT le jugement Powley de 2003 rendu par la Cour Suprême du Canada concernant l'existence d'une communauté Métisse dans la région de Sault-Ste-Marie en y précisant les critères appropriés quant à l'existence même de cette communauté et reconnaissant les droits des Métis et des communautés métisses au Canada :

CONSIDÉRANT que la Ville de Saguenay a obtenu des avis qui définissent l'existence d'une communauté métisse à l'origine de la création de la Ville de Chicoutimi et qu'elle est elle-même l'hôtesse d'une communauté autochtone « Métisse » fondatrice et toujours existante sur son territoire :

À CES CAUSES, il est résolu.

QUE la Ville de Saguenay intercède auprès des gouvernements du Québec et du Canada afin que ceux-ci reconnaissent l'existence et les fondements historiques d'une communauté métisse sur son territoire

Adoptée à l'unanimité

Je certifie sous mon serment d'office que l'extrait ci-haut est une vraie copie d'une résolution adoptée par le conseil de la Ville de Saguenay à la séance ordinaire du 5 décembre 2005.

DONNÉ À SAGUENAY, P.Q., ce 16^e jour du mois de décembre 2005

L'assistante-greffière,


AUDRY BOUDREAU LT

AB/mcd

Liste des annexes jointes

- Annexe 2** Fax transmis le 6 décembre 2007 à Mme Dominique, re. : Inscription dossier projet du barrage de la rivière Romaine,
- Annexe 3** Centre de service urbain des ressources humaines des premières nations de Sept-Îles;
- Annexe 4** Le 11 janvier 2008, courriel de Mme Francine Buckell (directrice de la stratégie urbaine). Et Dépliant Programmes de développement du marché du travail (4 pages);
- Annexe 5** Le 29 janvier 2008, Monsieur Gauthier fait parvenir un courriel incluant une pièce jointe à Mme Audrey Simard coordonnatrice des programmes à la Corporation Waskahegen;
- Annexe 6** Le 30 janvier 2008, monsieur Gauthier fait parvenir un courriel incluant une pièce jointe à Monsieur Sylvain Théberge d'Hydro-Québec ayant pour objet : « Biomasse projet d'aménagement Hydro-électrique de la rivière Romaine ». et
- Annexe 7** Le 30 janvier 2008, monsieur Gauthier fait parvenir un courriel incluant une pièce jointe à Monsieur Sylvain Théberge d'Hydro-Québec ayant pour objet : « Biomasse projet d'aménagement Hydro-électrique de la rivière Romaine ».

Annexe II, Fax transmis le 6 décembre 2007 à Mme Dominique, re. : Inscription dossier projet du barrage de la rivière Romaine

RAPPORT DE VÉRIFICATION DE TRANSMISSION

Annexe 2

HEURE : 12/06/2007 16:49
#SER. : K5K436537

DATE, HEURE	12/06 16:49
NUMÉRO/NOM FAX	99611366
DURÉE	00:00:39
PAGE(S)	01
RÉSULTAT	OK
MODE	STANDARD
	MCE

Le 6 décembre 2007

A/s; Mme Dominique

Objet; **inscription dossier projet du barrage de la rivière Romaine**

Bonjour Mme Dominique, tel que convenu je vous envoie, par écrit une demande d'explication au sujet de l'impossibilité d'inscrire les Métisses de l'association Métis Côte-Nord de la Communauté Métisse du Domaine du Roy et de la Seigneurie de Mingan(CMDRSM).


Nous nous sommes rencontrés à vos bureaux lundi le 3 décembre 2007 et vous m'avez demandé de vous envoyer une demande écrite.

Soyez Madame, remerciez pour votre collaboration,

Marco Gauthier Conseiller et mandataire au dossier
Métis Côte-Nord, CMDRSM
Courriel; gauthiermarco@globetrotter.net

Ma

Annexe III : Centre de service urbain des ressources humaines des premières nations de Sept-Îles



**CENTRE DE SERVICE URBAIN
DES RESSOURCES HUMAINES
DES PREMIÈRES NATIONS
DE SEPT-ÎLES**

NOTRE VISION :
« DÉVELOPPER ET PROMOUVOIR NOS RESSOURCES HUMAINES POUR RENFORCER NOTRE AVENIR »

SERVICES

- ✓ Consultation individuelle et confidentielle
- ✓ Élaboration de plan d'action
- ✓ Documentation et ordinateurs disponibles pour la clientèle
- ✓ Babillard d'offres d'emploi
- ✓ Informations scolaires et professionnelles
- ✓ Techniques de recherche d'emploi
- ✓ Aide à la rédaction de C.V. et lettre de présentation
- ✓ Informations et références
- ✓ Aide financière disponible pour les programmes
- ✓ Réseaux d'employeurs

PROGRAMMES

AIDE & CONSEIL

- ❖ Information sur le marché du travail
- ❖ Ressources professionnelles
- ❖ Recherche et développement

FORMATION & PERFECTIONNEMENT

- ❖ Formation professionnelle (D.E.P., A.S.P.)
- ❖ Formation générale (D.E.S. ou préalables)
- ❖ Formation en milieu de travail (Perfectionnement)

EMPLOYABILITÉ

- ❖ Initiative de création d'emploi
- ❖ Placement carrière été
- ❖ Aide aux travailleurs autonomes

HEURES D'OUVERTURE

Du lundi au jeudi de 8H00 à 16H45
Vendredi de 8H00 à 12h00

421 B, rue Arnaud
Sept-Îles, Québec G4R 3B3
Téléphone : (418) 961-1342
Sans frais : 1-866-387-6128
Télécopieur : (418) 961-1366

En partenariat avec Emploi-Québec

NOTRE MISSION

Offrir des services et des programmes d'emploi et de formation à la clientèle urbaine des Premières Nations, des Inuits et des Métis pour les aider et les soutenir à intégrer le marché du travail.

INFORMATION

Pour plus d'information sur nos programmes et services, nous vous invitons à communiquer avec nous ou à venir nous visiter.

Annexe 4 : Le 11 janvier 2008, courriel de Mme Francine Buckell (directrice de la stratégie urbaine).

Sujet: TR: Dépliant
De: fbuckell@cdrhpnq.qc.ca
Date: 2008-01-11 12:45
Pour: gauthiermarco@globetrotter.net
Copie À: mdominique@cdrhpnq.qc.ca, lrock@cdrhpnq.qc.ca

Kueï Monsieur Gauthier,

La présente fait suite à votre demande d'aide à l'emploi que vous avez adressée auprès du Centre de service urbain de Sept-Îles. Malheureusement, nos fonds étant épuisés depuis le mois de septembre dernier nous ne sommes pas en mesure de supporter financièrement de nouvelles demandes de financement pour des mesures d'emploi et de formation.

Toutefois, puisque vous êtes métis, je vous recommande fortement de vous adresser à l'Alliance autochtone qui reçoit du financement pour la clientèle métis et qui a encore des fonds de disponibles.

En effet, pour votre information, dernièrement nous avons communiqué avec la coordonnatrice des services pour avoir des informations afin d'être en mesure de référer la clientèle désignée, étant donné notre situation financière.

C'est alors qu'elle nous a envoyé un dépliant pour nous informer des 5 programmes existants. Pour plus de détails, vous pouvez communiquer avec la personne suivante:

Audrey Simard
Coordonnatrice des programmes
Corporation Waskahegen
(418) 276-7551

En espérant que ces informations vous soient utiles, je vous souhaite bonne chance dans vos futures démarches.

Merci et bonne journée.

Francine Buckell
Directrice de la Stratégie Urbaine
Director Urban Strategy

No virus found in this incoming message.
Checked by AVG Free Edition.
Version: 7.5.516 / Virus Database: 269.19.1/1219 - Release Date: 2008-01-11 10:19



Programmes de développement du marché du travail

Soutien financier pour les Autochtones vivant hors du contexte des réserves.



Historique

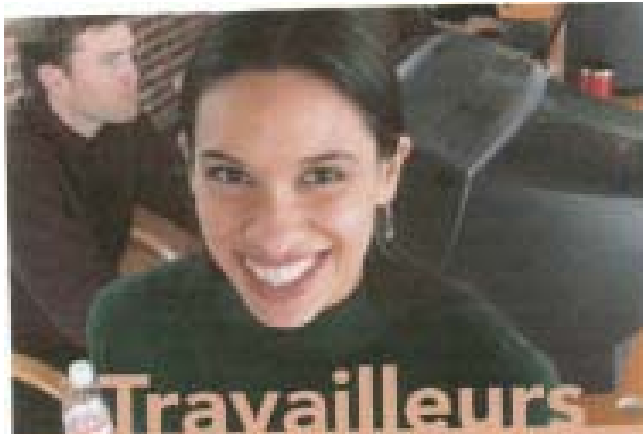
Grâce à la contribution financière de Ressources humaines et Développement social Canada, le Congrès des Peuples Autochtones a conclu une entente avec l'Alliance autochtone du Québec afin d'allier à ses membres l'exclusivité des ressources financières disponibles dans le cadre des programmes de développement du marché du travail. Compte tenu de son expertise en gestion de programmes, l'AAQ a mandaté Corporation Waskanege pour assurer l'administration et la coordination des différents programmes offerts.

Notre objectif : favoriser l'autonomie financière des Autochtones vivant hors du contexte des réserves.

Corporation Waskanege est la seule compagnie du genre après des ententes administratives avec les différents paliers gouvernementaux. Elle est aussi la seule organisation reconnue par l'Alliance autochtone du Québec pour offrir des services aux Autochtones vivant hors du contexte des réserves.

L'Alliance autochtone du Québec est la seule organisation représentant les Métis et Indiens hors réserve reconnue par les gouvernements fédéral et provinciaux. L'AAQ est un membre fondateur du Congrès des Peuples Autochtones, la voix nationale à la tête de ses constituants.

Le Congrès des Peuples Autochtones est un défenseur des droits et des intérêts des autochtones vivant en milieu urbain, rural et dans les régions éloignées tel que défini dans l'article 33). En tant que voix nationale des affaires autochtones, le CPW est à l'avant-garde des questions et des possibilités qui influent sur les peuples autochtones au Canada.



Travailleurs autonomes

Objectif

Faciliter les vocations de démarrage d'entreprises dans le secteur privé pour simplifier à l'aveugle d'une intervention relative.

Durée

12 semaines.

Forme du soutien financier

L'aide financière allouée est basée sur le salaire antérieur (40 heures par semaine).

Critères d'admissibilité

- Être résident du Québec et membre en règle de l'Alliance sociale-francophone du Québec.
- Être sans emploi ou pressenti de le devenir au moment de l'inscription.
- Être titulaire d'un diplôme reconnu ou un brevet professionnel depuis au moins 10 à cinq (5) dernières années pour cause de maternité ou de congé parental.
- Être sans emploi d'autres.
- Avoir un projet d'entreprise ou plan de démarrage avec preuve de viabilité.



Perfectionnement des compétences

Objectif

Permettre aux personnes de poursuivre des études dans un domaine de leur choix dans le but d'obtenir un emploi permanent.

Durée

Programme d'une durée maximale d'un an.

Forme du soutien financier

L'aide financière allouée couvre les frais inhérents à la formation.

Critères d'admissibilité

- Être résident du Québec et membre en règle de l'Alliance sociale-francophone du Québec.
- Avoir bénéficié au cours des 12 derniers mois de l'assurance-emploi ou de la sécurité du revenu.
- Choisir une formation professionnelle (DEP ou AEC) reconnue par le ministère de l'Éducation du Québec d'une durée maximale d'un (1) an.



Partenariats du marché du travail

Objectif

Offrir à ces personnes qui ont fait à pleins voiles leur intégration en emploi, d'acquiescer aux attentes du marché du travail et de leur offrir un soutien à projets communautaires.

Durée

12 semaines

Forme du soutien financier

Les programmes de développement du marché du travail remboursent à l'employeur 8,00 \$/h du salaire versé au participant.

Critères d'admissibilité

- Être résident du Québec et résider en vertu de l'Alliance autochtone du Québec;
- Être inscrit à un programme de formation de longue durée;
- Être bénéficiaire de l'aide sociale fédérale ou en avoir bénéficié au sein des 12 à 18 derniers mois pour cause de maladie ou de congé parental.



Expérience emploi d'été

Objectif

Offrir aux étudiants une expérience pratique de travail au cours de l'été afin de les préparer au marché du travail et de les aider à financer et à poursuivre leurs études.

Durée

6 à 12 semaines

Forme du soutien financier

Les programmes de développement du marché du travail remboursent à l'employeur 8,00 \$/h du salaire versé au participant.

Critères d'admissibilité

- Être résident du Québec et remplir un rôle de l'Alliance autochtone du Québec;
- Être inscrit à un programme d'études secondaires, collégiales ou universitaires de 1^{er} cycle;
- Être âgé entre 16 et 24 ans.



Subventions salariales ciblées

Objectif

Trouver l'équilibre en milieu de travail afin de vous donner l'opportunité de développer vos compétences et d'acquies de l'expérience dans le but d'obtenir un emploi permanent.

Durée

26 semaines

Forme du soutien financier

Les programmes de développement de qualité du travail remboursent à l'employeur 60 % du salaire brut versé aux participants.

Critères d'admissibilité

- Être résident du Québec et inscrit au répertoire de l'Alliance autochtone du Québec.
- Être sans revenu ou percevoir de la sécurité de revenu.
- Être bénéficiaire de l'assurance-emploi ou en avoir bénéficié depuis les trois (3) à cinq (5) dernières années pour cause de maladie ou de congé parental.

Prenez note :

L'aide financière sera évaluée sur la base du premier année, premier service en fonction de la disponibilité des fonds.

Corporation Waskahégen se réserve le droit de limiter l'assistance financière pour tous les projets en fonction du budget annuel alloué.



112, av. de l'Église, bureau 204
Dulbeac-Montesini (Québec) - G8E 4W4

Coordonnatrice des programmes :

Audrey Simard

Téléphone : (418) 276-7551

Télécopie : (418) 276-8302

Courriel : asimard@waskahegen.com

Site Internet : www.waskahegen.com

En collaboration avec :



Alliance autochtone
du Québec



Ressources humaines et
Développement des compétences Canada

Annexe 5 : Le 29 janvier 2008, Monsieur Gauthier fait parvenir un courriel incluant une pièce jointe à Mme Audrey Simard coordonnatrice des programmes à la Corporation Waskahegen

Sujet: développement économique Métisse

De: gauthiermarco@globetrotter.net

Date: 2008-01-29 10:26

Pour: "asimard"@waskahegen.com, lvibert@hotmail.com

Le 29 janvier 2008

Bonjour Mme Simard, je vous écris suite à la communication que j'ai reçu de Mme Francine Buckell [voir pièce jointes](#).

Nous vous demandons une réponse la plus rapide que possible car le projet de barrage sur la rivière Romaine avance a grand pas.

Merci de votre diligence.

Marco Gauthier Métis

Conseiller spéciale, dossier Bio-masse développement de haute technologie

Le 29 janvier 2008, 09:59hrs

A/s: Audrey Simard,
Coordonnatrice des programmes,
Corporation Waskahegen

Objet: Financement

Bonjour Mme Simard, si je prend contact avec vous aujourd'hui c'est parce que vous m'avez été référer par Mme Francine Buckell Directrice de la Stratégie Urbaine.

Mes confrères et moi avons à coeur les intérêts de notre territoire. Nous tenons a participer à toutes formes de développements et/ou investissements concernant notre territoire. Nous sommes Autochtones et a se titre nous voulons participer activement au projet d'aménagement hydro-électrique de la rivière Romaine. Nous sommes particulièrement intéresser par le dossier de la Bio-masse et nous l'étudions présentement.

Mme Francine Buckell nous a informer que vous déteniez des fonds spécifiquement dédié a supporter le développement d'entreprises Autochtones ainsi que ceux et celles qui les chapeaute et c'est en ce sens que nous faisons notre demande.

En vertu du dépliant qui nous a été envoyer nous vous demandons de nous fournir la liste des communautés Métisses que vous dites inscrites au registre fédéral et provincial et ou reconnu au Québec particulièrement dans notre coin de Pays, la Côte-Nord. Vous dites représenter les Métisses dans votre documentation, nous le sommes! Mais nous sommes inscrits dans la Communauté Métisse du Domaine du Roy et de la Seigneurie de Mingan. Tel que défini par les articles 25 et 35 de la constitution canadienne nous faisons parti d'une communauté métisse et non de l'alliance Autochtones du Québec mais si nous voulons avoir accès a de l'aide financière il faut que nous soyons inscrit à vos registre alors dites nous dans quelle Communauté nous devons nous inscrire.

L'Alliance autochtone du Québec est la seule organisation représentant **les Métis et Indiens** hors réserve reconnue par les gouvernements fédéral et provincial. L'AAQ est un membre constituant du Congrès

des Peuples Autochtones, la voix nationale à la tête de ses communautés. Le Congrès des Peuples Autochtones est un défenseur des droits et des intérêts des autochtones vivant en milieu urbain, ru et dans les régions éloignées (tel que défini dans l'article 35). En tant que voix nationale des affaires autochtones, le CPA est à l'avant-garde des questions et des possibilités qui influent sur les peuples autochtones au Canada.

Veuillez, Mme recevoir l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Espérant une réponse dans un délai raisonnable.

Marco Gauthier, conseiller spéciale dossier bio-masse

Sujet: Lu : développement économique Métisse

De: asimard@waskahegan.com

Date: 2008-01-29 10:26

Pour: gauthiermarco@globetrotter.net

voici le reçu du courriel que vous avez envoyé à

"waskahegan" <asimard@waskahegan.com>: "Fernand Ybert" <fyibert@hotmail.com> à 2008-01-29 10:26

Ce reçu vérifie que le message est affiché sur l'ordinateur du destinataire à 2008-01-29 10:26

FinalRecipient: fc822@gauthiermarco@globetrotter.net
OriginalMessageID: <479E4584_1010300@globetrotter.net>
Disposition: manualAction/MON-sent-manualTypDisplayed
Content-Type: text/plain

No virus found in this incoming message.

Checked by AVG Free Edition.

Version 7.5.516 / Virus Database 269.19.15/1249 - Release date 2008-01-29 09:51

Annexe 6 : Le 30 janvier 2008, monsieur Gauthier fait parvenir un courriel incluant une pièce jointe à Monsieur Sylvain Théberge d'Hydro-Québec ayant pour objet : « Biomasse projet d'aménagement Hydro-électrique de la rivière Romaine ».

-----**Message d'origine**-----

De : Marco Gauthier [mailto:gauthiermarco@icbetrottat.net]
Envoyé : **mercredi 30 janvier 2008 09:53**
À : Théberge, Sylvain; Fernand Vibert
Objet : Biomasse projet d'aménagement hydro-électrique de la rivière Romaine

Le 30 janvier 2008
09:39 hres

Bonjour M Théberge, cette communication a pour objet de vous inviter à communiquer avec nous afin de pouvoir prendre connaissance du secteur biomasse et de participer au projet projet d'aménagement hydro-électrique de la rivière Romaine.

Nous avons placé, en **pièce jointe une lettre** à cet effet nous vous invitons à en prendre connaissance. Sur le site d'hydro-Québec vous apparaîrez comme étant l'une des personnes faisant parti de l'équipe médias et communication d'urgence et attaché de presse dans la publication de communication de presse du 25 janvier 2008 c'est votre nom qui est citer.

En regard avec la lettre jointe, nous vous demandons de nous mettre en contact avec la ou les personnes d'autorités dans ce dossier en particulier.

Nous vous remercions de votre collaboration et attendons avec impatience votre correspondance.

Marco Gauthier
Conseiller spéciale, dossier biomasse projet de la rivière Romaine Membre de la Communauté Mètisse du Domaine du Roy et de la Seigneurie de Mingan

No virus found in this incoming message.
Checked by AVG Free Edition.
Version: 7.5.516 / Virus Database: 269.19.16/1251 - Release Date: **2008-01-30 09:29**

Sept-Îles, le 30 janvier 2008

Hydro-Québec
Équipe Médias et communication d'urgence
Sylvain Théberge, attaché de presse

Objet: Biomasse (projet La Romaine)

M Théberge, par la présente nous voulons vous souligné notre intérêt à vouloir prendre connaissance du dossier de la Biomasse issu du projet d'aménagement hydro-électrique de la Rivière Romaine.

De plus nous tenons à vous informez de l'importance que nous portons envers notre territoire.

En tant qu'autochtone, l'utilisation efficace de nos ressources ainsi que l'amélioration, la préservation, le maintien de notre environnement, la récupération, la recherche, le développement, la transformation des ressources du territoire représente pour nous, un

intérêt majeur.

Au moment où nous nous parlons nous savons que de grande quantité de bois sont coupés, mis en tas et brûlé dans le secteur de la rivière Romaine et se sans le moindre intérêt pour le développement économique ni environnementale. Aucun effort n'est fait pour transformer cette ressource et pourtant à toute échelle il semble qu'il y est un intérêt particulier à développer les nouvelles formes d'énergie et de technologie. C'est un gaspillage tout à fait inutile.

En conclusion, il est à noter que notre participation au projet aura, à coup sûr, un impact positif sur le développement actuel et futur de notre territoire.

Marco Gauthier, Fernand Vibert, Steve Jomphe

Métisses et membres de la Communauté Métisse du Domaine du Roy et de la Seigneurie de Mingan.

Sujet: **RE**: Biomasse projet d'aménagement hydro-électrique de la rivière Romaine

De: Theberge.Sylvain@hydro.qc.ca

Date: 2008-01-30 15:28

Pour: gauthiermarco@globetrotter.net

Bonjour,

J'ai acheminé votre dossier aux personnes concernées du côté d'Hydro-Québec Équipement.

Merci.

Sylvain Théberge
Conseiller stratégique - Attaché de presse
Médias et affaires publiques
Hydro-Québec
Tel: (514) 289 3612
Courriel: theberge.sylvain@hydro.qc.ca

Annexe 7 : Le 30 janvier 2008, monsieur Gauthier fait parvenir un courriel incluant une pièce jointe à Monsieur Sylvain Thériage d'Hydro-Québec ayant pour objet : « Biomasse projet d'aménagement Hydro-électrique de la rivière Romaine ».



Sept-Îles le 16 juin 2008

Siège régional Hydro-Québec
Direction régionale Manicouagan
Att: Mme Sandra Chiasson
135, Boulevard Comeau
Baie-Comeau, Qc
G4Z 3B1

La Communauté Métisse du Domaine du Roy et de la Seigneurie de Mingan ci-après (CMDRSM) a pris connaissance de l'avis de lancement d'une évaluation environnementale concernant le complexe hydroélectrique de la rivière Romaine

Notre Communauté, compte près de 4000 Métis et est composée de six Clans répartis principalement dans les régions du Saguenay-Lac-St-Jean, de Charlevoix, de Chibougamau-Chapais et de la Côte-Nord. Elle occupe le territoire visé par la construction du barrage de la rivière Romaine depuis la fin du 17^e siècle. Nos ancêtres y exerçaient leurs activités traditionnelles de chasse, pêche et cueillette et les droits territoriaux qui s'y rattachent, et nous continuons à faire de même aujourd'hui.

La CMDRSM est actuellement devant la Cour Supérieure du district de Chicoutimi où elle réclame formellement ses droits ancestraux y compris le titre foncier aborigène sur un vaste territoire situé au nord de la vallée du St-Laurent.

La rivière Romaine constituent une partie du territoire de la CMDRSM. Les Métis Nord Côtier y pratique toujours la chasse, pêche, piégeage et la cueillette.

Le Gouvernement Canadien a lancé le 1^{er} novembre 2007 son plan d'action qui vise à soutenir l'obligation juridique de consulter.

L'obligation juridique de consulter peut résulter d'une approbation ou de l'octroi d'une licence ou d'un permis fédéral ou provincial, ou encore d'un projet ou d'une activité de petite ou grande envergure qui peuvent porter atteinte aux droits ancestraux et issus de traités (**droits établis ou potentiels**). Il peut s'agir, par exemple, de l'approbation d'un projet d'exploitation des ressources naturelles ou de la gestion ou de l'aliénation de la propriété de l'État.

À cet effet le ministre des Affaires Indiennes l'honorable Chuck Strall a signifié qu'il est essentiel de consulter consciencieusement toutes les communautés autochtones concernés. De Premières nations, de Métis et d'Inuits.

La construction du complexe de la rivière Romaine, les activités et les ouvrages qu'elle implique, peuvent porter atteinte à nos droits ancestraux et nous être préjudiciables. Avant d'accorder des permis ou des autorisations concernant ce projet, vous avez l'obligation de consulter et s'il a lieu d'accueillir les Métis de la CMDRSM.

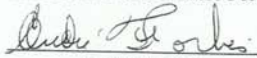
Nous joignons à la présente le plan d'action que le gouvernement Canadien a présenté le premier novembre 2007.

Espérant que vous le respecterez en consultant adéquatement et directement la CMDRSM.

Pour consultation veuillez SVP contactez monsieur André Forbes à l'adresse suivante:

Métis de la Côte-Nord
Att. André Forbes
C.P 953
Sept-Îles, Qc
G4R 4S3

Directeur de la CMDRSM & Président de Métis Côte-Nord


André Forbes

Sept-Îles le 16 juin 2008

Municipalité de Port-Cartier
Madame la Mairesse Laurence Méthot Losier
40, avenue Parent
Port-Cartier
G5B 2G5

La Communauté Métisse du Domaine du Roy et de la Seigneurie de Mingan ci-après (CMDRSM) compte près de 4000 Métis et est composée de six Clans répartis principalement dans les régions du Saguenay-Lac-St-Jean, de Charlevoix, de Chibougamau-Chapais et de la Côte-Nord. Nos ancêtres y exerçaient leurs activités traditionnelles de chasse, pêche et cueillette et les droits territoriaux qui s'y rattachent, et nous continuons à faire de même aujourd'hui.

La CMDRSM est actuellement devant la Cour Supérieure du district de Chicoutimi où elle réclame formellement ses droits ancestraux y compris le titre foncier aborigène sur un vaste territoire situé au nord de la vallée du St-Laurent.

Le Gouvernement Canadien a lancé le 1^{er} novembre 2007 son plan d'action qui vise à soutenir l'obligation juridique de consulter.

L'obligation juridique de consulter peut résulter d'une approbation ou de l'octroi d'une licence ou d'un permis fédéral ou provincial, ou encore d'un projet ou d'une activité de petite ou grande envergure qui peuvent porter atteinte aux droits ancestraux et issus de traités (**droits établis ou potentiels**). Il peut s'agir, par exemple, de l'approbation d'un projet d'exploitation des ressources naturelles ou de la gestion ou de l'aliénation de la propriété de l'État.

À cet effet le ministre des Affaires Indiennes l'honorable Chuck Strall a signifié qu'il est essentiel de consulter consciencieusement toutes les communautés autochtones concernés. De Premières nations, de Métis et d'Inuits.

Selon l'arrêt de l'honorable juge Roger Banford de la Cour Supérieure rendu le 7 avril 2008.,
« Les droits ancestraux bénéficient d'une protection constitutionnelle, en vertu de l'article 35 de la Loi constitutionnelle de 1982. Tels droits ne peuvent s'éteindre par la seule volonté de l'État.

Avant d'accorder des permis ou des autorisations concernant tous projet, vous avez l'obligation de consulter et s'il a lieu d'accommoder les Métis de la CMDRSM. Car tous activités et ouvrages sur notre territoire, peuvent porter atteinte à nos droits ancestraux et nous être préjudiciables.

Nous joignons à la présente le plan d'action que le gouvernement Canadien a présenté le premier novembre 2007.

Espérant que vous le respecterez en consultant adéquatement et directement la CMDRSM.

Pour consultation veuillez SVP contactez monsieur André Forbes à l'adresse suivante:

Métis de la Côte-Nord
Att. André Forbes
C.P 953
Sept-Îles, Qc
G4R 4S3

Directeur de la CMDRSM & Président de Métis Côte-Nord


André Forbes

Cc: Monsieur Chuck Strahl, Ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, Interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits, Affaires indiennes et du Nord Canada Terrasses de la Chaudière
10, rue Wellington, Tour Nord Ottawa (Ontario) K1A 0H4

Cc: Affaires indiennes et du Nord Canada Direction générale des revendications particulières
Les Terrasses de la Chaudière 16ième étage, pièce 1660 10, rue Wellington Gatineau (HULL) Qc. K1A 0H4

Cc: Monsieur Robert Nicholson, Ministre de la Justice et procureur général du Canada
Édifice commémoratif de l'Est 284, rue Wellington Ottawa (Ontario) K1A 0H8

Cc: Le Procureur général du Québec, Bureau du directeur général du contentieux
300, boulevard Jean-Lesage, Bureau 1.03 Québec (Québec) G1K 8K6

Cc: M. Benoît Pelletier, Ministre Secrétariat aux affaires autochtones du Québec
905, avenue Honoré-Mercier, 1er étage Québec, Qc. G1R 5M6

Cc: Me Line Beauchamp, Ministre Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart 675, boul. René-Lévesque Est 30e étage Québec (Québec) G1R 5V7

Cc: Monsieur Claude Béchard, Ministre. Ressources naturelles et de la Faune.
5700, 4e Avenue Ouest, Bureau A-308 Québec (Québec) G1H 6R1

Cc: Monsieur André D. Tremblay, Administrateur et membre du comité juridique de la CMDRSM
CSP Centre Ville, C.P.423, Jonquière, Qc. G7X 7W3

Cc: Municipalité de Sept-Îles, Monsieur le Maire Ghislain Lévesque
546, avenue De Quen, Sept-Îles, Qc. G4R 2R4

Cc: Municipalité de Port-Cartier, Madame la Mairesse Laurence Méthot Losier
40, avenue Parent, Port-Cartier, Qc. G5B 2G5

Cc: Monsieur Jacques Tremblay, directeur régionale
Bureau RC-708. 625, boulevard Laflèche, Baie-Comeau (Québec) G5C 1C5

Cc: Monsieur Georges-Henri Gagné, président
Bureau 500. 235, boul. La Salle, Baie-Comeau (Québec) G4Z 1S7

Cc: Municipalité de Blanc-Sablon, Monsieur le Maire Armand Joncas
C. P. 400, Lourdes-de-Blanc-Sablon, Qc. G0G 1W0

Cc: Municipalité de Bonne-Espérance, Monsieur le Maire Lionel Roberts
C. P. 40, Rivière-Saint-Paul, Qc. G0G 2P0

Cc: Municipalité de Gros-Mécatina, Monsieur le Maire Randy Jones
C. P. 9 La Tabatière, Québec G0G 1T0

Cc: Municipalité de Saint-Augustin, Monsieur le Maire Camille Fequet
C. P. 279 Saint-Augustin, Qc. G0G 2R0

Cc: Municipalité de Fermont, Madame la Mairesse Lise Pelletier
C. P. 520 Fermont, Qc. G0G 1J0

Cc: Municipalité de Baie-Trinité, Monsieur le Maire Marcel Poulin
C. P. 100 Baie-Trinité, Qc. G0H 1A0

Cc: Municipalité de Aguanish, Monsieur le Maire Richard Noël
C. P. 47 Aguanish, Qc. G0G 1A0

Cc: Municipalité de Baie-Johan-Beetz, Monsieur le Maire Martin Côté
20, rue Johan-Beetz, Baie-Johan-Beetz, Qc. G0G 1B0

Cc: Municipalité de Havre-Saint-Pierre, Monsieur le Maire Pierre Cormier
1235, rue de la Digue, RC.1 Havre-Saint-Pierre, Qc. G0G 1P0

Cc: Municipalité de L'île-d'Anticosti, Monsieur le Maire Denis Duteau
C.P. 160 Port-Menier, Qc. G0G 2Y0

Cc: Municipalité de Longue-Pointe-de-Mingan, Monsieur le Maire Jean-Luc Burgess
C. P. 68 Longue-Pointe-de-Mingan, Qc. G0G 1V0

Cc: Municipalité de Natashquan, Monsieur le Maire Jacques Landry C. P. 99 Natashquan, Qc. G0G 2E0

Cc: Municipalité de Rivière-au-Tonnerre, Monsieur le Maire Jeannot Boudreau
C. P. 129 Rivière-au-Tonnerre, Qc. G0G 2L0

Cc: Municipalité de Rivière-Saint-Jean, Monsieur le Maire Michel Beaudin
116, rue du Quai, Rivière-Saint-Jean, Qc. G0G 2N0

Québec, le 25 juin 2008

Monsieur Fernand Vibert
Directeur et responsable au membership
Métis Côte-Nord (CMDRSM)
Casier postal 953
Sept-Îles (Québec) G4R 4S3

Monsieur Vibert,

Au nom de la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, madame Line Beauchamp, j'accuse réception de votre lettre du 16 juin dernier accompagnée des documents que vous avez fait parvenir au siège social d'Hydro-Québec, à la Direction régionale de Manicouagan.

Je vous remercie de nous avoir transmis cette correspondance qui sera portée à l'attention de la ministre dans les meilleurs délais et acheminée à la direction concernée du ministère.

Veuillez agréer, Monsieur Vibert, l'expression de mes sentiments les meilleurs.


Me Hélène Chouinard
Conseillère politique

Cabinet de Québec
Édifice Marie-Guyart, 30^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7
Téléphone : 418 521-3911
Télécopieur : 418 643-4143
Courriel : ministre@mddep.gouv.qc.ca

Cabinet de Montréal
Centre de commerce mondial de Montréal
413, rue Saint-Jacques Ouest
Bureau 430
Montréal (Québec) H2Y 1N9
Téléphone : 514 864-8500
Télécopieur : 514 864-8503



Québec, le 4 juillet 2008

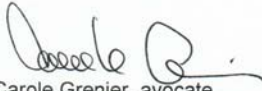
Monsieur Fernand Vibert
Directeur et responsable au membership
Communauté Métisse du Domaine du Roy et
de la Seigneurie de Mingan
Case postale 953
Sept-Iles (Québec) G4R 4S3

Monsieur le Directeur,

Au nom de la ministre des Ressources naturelles et de la Faune, ministre responsable de la région de la Mauricie, madame Julie Boulet, permettez-moi d'accuser réception de votre lettre du 16 juin dernier faisant part d'une demande à Hydro-Québec concernant la Communauté Métisse du Domaine du Roy et de la Seigneurie de Mingan.

La ministre vous remercie d'avoir porté le tout à notre attention et soyez assuré que nous en avons pris bonne note. À sa demande, nous acheminons votre correspondance aux autorités concernées du Ministère afin qu'elles puissent y donner les suites appropriées.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.


Carole Grenier, avocate
Conseillère politique

Cabinet de Québec
5700, 4^e Avenue Ouest
bureau A-308
Québec (Québec) G1H-6R1
Téléphone : (418) 643-7295
Télécopieur : (418) 643-4318

Cabinet de Montréal
500, boul. René-Lévesque Ouest
bureau 9.500
Montréal (Québec) H2Y-1W7
Téléphone : (514) 864-7222
Télécopieur : (514) 864-7695





Department of Justice
Canada

Ministère de la Justice
Canada

Ottawa, Canada
K1A 0H8

08 JUIL. 2008

Monsieur Fernand Vibert
Directeur et responsable au membership
Métis Côte-Nord (CMDRSM)
Case postale 953
Sept-Îles (Québec) G4R 4S3

Monsieur,

Au nom de l'honorable Rob Nicholson, ministre de la Justice et procureur général du Canada, j'accuse réception de vos lettres du 16 juin 2008 auxquelles vous avez joint une lettre adressée aux municipalités de la région de la Côte-Nord ainsi qu'au président et directeur régional des municipalités et une lettre transmise au siège régional d'Hydro-Québec.

Tout d'abord, soyez assuré que vos commentaires ont été portés à l'attention du ministre et à celle de ses représentants appropriés du ministère de la Justice Canada.

Sachez que je comprends pourquoi vous avez écrit à cet égard. Toutefois, j'aimerais réitérer que la question soulevée dans votre lettre, soit le Plan d'action relatif à la consultation des groupes de Premières nations, de Métis et d'Inuits, intéresse particulièrement l'honorable Chuck Strahl, ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Par ailleurs, je note que vous lui avez déjà fait parvenir une copie de vos lettres.

Je vous remercie d'avoir fait part de cette question au ministre et vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

L. Bisson
Gestionnaire
Unité de la correspondance ministérielle

Canada

Québec, le 15 août 2008


Monsieur Fernand Vibert
Directeur et responsable au membership de Métis Côte-Nord
CMDRSM
Casier postal 953
Sept-Îles (Québec) G4R 4S3

Monsieur Vibert,

Au nom de la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, madame Line Beauchamp, j'accuse réception de votre lettre du 11 août dernier accompagnée d'une copie conforme de votre demande de consultation envoyée à madame Sandra Chiasson à Hydro-Québec.

Je vous remercie de nous avoir transmis cette correspondance qui sera portée à l'attention de la ministre dans les meilleurs délais.

Veuillez agréer, Monsieur Vibert, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Hélène Chouinard

Me Hélène Chouinard
Conseillère politique

Cabinet de Québec
Édifice Marie-Guyart, 30^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7
Téléphone : 418 521-3911
Télécopieur : 418 643-4143
Courriel : ministre@mdep.gouv.qc.ca

Cabinet de Montréal
Centre de commerce mondial de Montréal
413, rue Saint-Jacques Ouest
Bureau 430
Montréal (Québec) H2Y 1N9
Téléphone : 514 864-8500
Télécopieur : 514 864-8503

Québec, le 18 août 2008


Monsieur Fernand Vibert
Directeur et responsable au membership
de Métiis Côte-Nord
Communauté Métiisse du Domaine du Roy et
de la Seigneurie de Mingan
Case postale 953
Sept-Îles (Québec) G4R 4S3

Monsieur le Directeur,

Au nom de la ministre des Ressources naturelles et de la Faune, ministre responsable de la région de la Mauricie, madame Julie Boulet, permettez-moi d'accuser réception de votre lettre du 11 août dernier par laquelle vous nous transmettiez copie de la lettre que vous faisiez parvenir au Siège régional d'hydro-Québec.

Soyez assuré que votre correspondance recevra toute l'attention qu'elle mérite et qu'une réponse vous sera acheminée dans les meilleurs délais.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.


Carole Grénier, avocate
Conseillère politique

Cabinet de Québec
5700, 4^e Avenue Ouest
bureau A-308
Québec (Québec) G1H-6R1
Téléphone : (418) 643-7295
Télécopieur : (418) 643-4318

Cabinet de Montréal
500, boul. René-Lévesque Ouest
bureau 9.500
Montréal (Québec) H2Y-1W7
Téléphone : (514) 864-7222
Télécopieur : (514) 864-7695



Québec 

Gouvernement du Québec
Cabinet du premier ministre


Québec, le 20 août 2008

Monsieur Fernand Vibert
Directeur
Association Métis Côte-Nord
Case postale 953
Sept-Îles (Québec) G4R 4S3

Monsieur,

Au nom du premier ministre, monsieur Jean Charest, nous accusons réception de la copie de la lettre que vous avez adressée le 11 août dernier au siège national d'Hydro-Québec concernant le complexe de la rivière Romaine.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Service de la correspondance

Québec 

Gouvernement du Québec
Cabinet du ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes,
des Affaires autochtones, de la Francophonie canadienne, de la Réforme des institutions démocratiques
et de l'Accès à l'information
Leader parlementaire adjoint du gouvernement
Ministre responsable de la région de l'Outaouais et de la région du Nord-du-Québec

Québec, le 10 septembre 2008

Monsieur Fernand Vibert
Directeur & responsable du membership de Métis Côte-Nord (CMDRSM)
C.P. 953
Sept-Îles (Québec) G4R 4S3

Monsieur,

Au nom du ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes, des Autochtones, de la Francophonie canadienne, de la Réforme des institutions démocratiques et de l'Accès à l'information, monsieur Benoît Pelletier, j'accuse réception de votre correspondance du 11 août dernier, concernant une lettre que vous avez fait parvenir au siège régional d'Hydro-Québec à Manicouagan dans le dossier du "Complexe de la rivière Romaine"..

Soyez assuré que votre correspondance sera portée à l'attention de monsieur Benoît Pelletier et ce, dans les meilleurs délais.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Madone Montminy
Adjointe

Québec
875, Grande Allée Est, 5^e étage
Québec (Québec) G1R 4Y8
Téléphone : 418 646-5950
Télécopieur : 418 643-8730
www.mce.gouv.qc.ca

Gatineau
Bureau de circonscription
85, rue Bellehumeur, bureau 210
Gatineau (Québec) J8T 8B7
Téléphone : 819 246-4558
Télécopieur : 819 246-7554

Québec 

Gouvernement du Québec
Cabinet du ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes,
des Affaires autochtones, de la Francophonie canadienne, de la Réforme des institutions démocratiques
et de l'Accès à l'information
Leader parlementaire adjoint du gouvernement
Ministre responsable de la région de l'Outaouais et de la région du Nord-du-Québec

Québec, le 10 septembre 2008

Monsieur Fernand Vibert
Directeur & responsable du membership de Métis Côte-Nord (CMDRSM)
C.P. 953
Sept-Îles (Québec) G4R 4S3

Monsieur,

Au nom du ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes, des Autochtones, de la Francophonie canadienne, de la Réforme des institutions démocratiques et de l'Accès à l'information, monsieur Benoît Pelletier, j'accuse réception de votre correspondance du 11 août dernier, concernant une lettre que vous avez fait parvenir au siège régional d'Hydro-Québec à Manicouagan dans le dossier du "Complexe de la rivière Romaine"..

Soyez assuré que votre correspondance sera portée à l'attention de monsieur Benoît Pelletier et ce, dans les meilleurs délais.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Madone Montminy
Adjointe

Québec
875, Grande Allée Est, 5^e étage
Québec (Québec) G1R 4Y8
Téléphone : 418 646-5950
Télécopieur : 418 643-8730
www.mce.gouv.qc.ca

Gatineau
Bureau de circonscription
85, rue Bellehumeur, bureau 210
Gatineau (Québec) J8T 8B7
Téléphone : 819 246-4558
Télécopieur : 819 246-7554



Le 9 octobre 2008

Monsieur Fernand Vibert
Directeur et responsable au membership
de Métis Côte-Nord
Communauté Métisse du Domaine du Roy
et de la Seigneurie de Mingan
Case postale 953
Sept-Îles (Québec) G4R 4S3

Monsieur,

La présente fait suite à votre lettre du 11 août 2008 adressée au ministre des Ressources naturelles et de la Faune, par laquelle vous lui transmettez une copie de la lettre que la Communauté Métisse du Domaine du Roy et de la Seigneurie de Mingan a fait parvenir au siège régional d'Hydro-Québec réitérant sa demande d'être consultée dans le cadre du projet hydroélectrique de la rivière Romaine.

Je vous rappelle, d'une part, que la référence gouvernementale mise en application sur le plan de la consultation demeure le Guide intérimaire en matière de consultation des communautés autochtones.

D'autre part, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement tient des séances d'information sur le projet d'aménagement d'un complexe hydroélectrique sur la rivière Romaine afin de permettre aux citoyens de s'informer et, éventuellement, de s'exprimer dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement.

La période d'information et de consultation publiques a débuté le 4 septembre et se terminera le 19 octobre 2008. Durant cette période, tout citoyen, groupe, municipalité ou organisme peut faire la demande d'une audience publique auprès de la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, M^{me} Line Beauchamp.

... verso



Par ailleurs, il est possible de se renseigner sur le projet en consultant notamment l'étude d'impact réalisée par le promoteur. Ces documents sont disponibles dans des centres de consultation régionaux, dont l'un est situé à la Bibliothèque Louis-Ange-Santerre de Sept-Îles (500, avenue Jolliet).

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre associé à la Coordination
et aux Services partagés,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Mario Gosselin', written in a cursive style.

Mario Gosselin

Ministère des
Ressources naturelles
et de la Faune

Québec

Bureau du sous-ministre associé à la
Coordination et aux Services partagés
5700, 4^e Avenue Ouest, C 308
Québec (Québec) G1H 6R1

APPUYEZ la santé mentale
SUPPORT Mental Health
081015 05:27 HAT 190 101

Monsieur Fernand Vibert
Directeur et responsable au membership
de Métis Côte-Nord
Communauté Métisse du Domaine du Roy
et de la Seigneurie de Mingan
Case postale 953
Sept-Îles (Québec) G4R 4S3

Traiter par poste Canada le 15
octobre 2008

Estampillé au Ministère le 14
octobre 2008

APPUYEZ la santé mentale
SUPPORT Mental Health
081015 05:27 HAT 190 101

Sept-Îles le 11 août 2008

Siège régional Hydro-Québec
Direction régionale Manicouagan
Att: Mme Sandra Chiasson
135, Boulevard Comeau
Baie-Comeau, Qc
G4Z 3B1

Complexe de la rivière Romaine

Re: demande de consultation.

Mme Sandra Chiasson,
La présente fait suite à votre lettre datée du 1 août 2008.

Précision:

L'association Métis de la Côte-Nord ne demandait pas à Hydro-Québec de les reconnaître en tant que Autochtones Métis au sens de l'article 35 de la Loi constitutionnelle de 1982. Nous vous informions de l'existence d'une communauté Métis sur le territoire et demandions à Hydro-Québec de consulter les représentants de l'association Métis de la Côte-Nord.

Dans le courrier du 16 juin 2008 Nous vous avons joint: Le plan d'action que le gouvernement Canadien a présenté le premier novembre 2007.
Pour faire suite à ce courrier, nous vous suggérons fortement, vous et vos avocats de consulter ces documents, « **Comprendre le plan d'action fédéral sur la consultation et l'accommodement des Autochtones** » à l'adresse suivante: <http://www.ainc-inac.gc.ca/nr/iss/acp/acp-fra.pdf>
Ainsi que ce document: « **Consultation et accommodement des groupes Autochtones** » à l'adresse suivante: <http://www.ainc-inac.gc.ca/nr/iss/acp/intgui-fra.pdf>
Ou l'on y retrouve plusieurs résumés des Arrêts de la Cour Suprême du Canada, qui oblige la consultation des groupes Autochtones.

Loi Constitutionnelle de 1982:

Article 35 Paragraphe (1) Loi constitutionnelle de 1982. Reconnaissance des droits existants, ancestraux et issus de traités. Les droits existants ancestraux ou issus de traités des peuples autochtones du Canada sont reconnus et confirmés.

Article 35 Paragraphe (2) Dans la présente loi, « peuples autochtones du Canada » s'entend notamment des Indiens, des Inuits et des Métis du Canada.

Le terme « existants » comprend les droits ancestraux et issus de traités, établis et potentiels. Le paragraphe 25 de l'arrêt Nation Haïda c. Colombie-Britannique indique que : « Les droits potentiels visés par ces revendications sont protégés par l'art. 35 de la Loi constitutionnelle de 1982. L'honneur de la Couronne commande que ces droits soient déterminés, reconnus et respectés. Pour ce faire, la Couronne doit agir honorablement et négocier. Au cours des négociations, l'honneur de la Couronne peut l'obliger à consulter les Autochtones et, s'il y a lieu, à trouver des accommodements à leurs intérêts. »

Nos droits ne sont pas encore établis (reconnu) pour le moment, mais il sont bel et bien existant:
«**POTENTIELS**»

La cour suprême du Canada est claire à ce sujet ainsi que le gouvernement du Canada:
Partout au pays, l'application de méthodes de consultation communes et, s'il y a lieu, de mesures d'accommodement doit être conciliée avec l'existence de droits ancestraux et issus de traités, **établis ou potentiels**.

- La Couronne doit consulter les détenteurs des droits garantis en vertu de l'article 35 ou leurs représentants; **(Qu'il s'agisse de Droits établis ou potentiels.)**
- La Couronne ne doit pas oublier que les organisations politiques ne sont pas nécessairement les détenteurs de droits même si elles sont autorisées à agir en leur nom. Dans le cas des Métis, ce genre d'organisation peut jouer un rôle unique. Il peut aussi y avoir de bonnes raisons stratégiques d'inclure des organisations politiques dans les consultations prévues puisqu'elles pourraient fournir des renseignements quant aux représentants du groupe de détenteurs de droits **qui pourraient subir des effets préjudiciables**.

Couronne: Ce terme désigne tous les ministères (des gouvernements fédéral et provinciaux) **et organismes d'état et tous les fonctionnaires** qui exécutent les fonctions du gouvernement. L'obligation de consulter est un acte administratif qui relève du gouvernement dans son ensemble. Dans les arrêts Nation Haïda et Première nation Tlingit de Taku River, la Cour suprême du Canada a statué que les gouvernements fédéral et provinciaux ont une obligation légale de consulter lorsqu'ils envisagent des mesures susceptibles d'avoir un effet préjudiciable sur les droits ancestraux ou issus de traités, **établis ou potentiels**.

La construction du complexe de la rivière Romaine, les activités et les ouvrages qu'elle implique, peuvent porter atteinte à nos droits ancestraux et nous être préjudiciables. Avant d'entreprendre des travaux sur le territoire et de nous causé des préjudices irréparable, vous avez l'obligation de consulter et s'il y a lieu d'accommoder, la Communauté Métis du Domaine du Roy et de la Seigneurie de Mingan.

Nous réitérons notre demande de consultation:

Association Métis de la Côte-Nord, Membre corporatif de la Communauté Métis du Domaine du Roy et de la Seigneurie de Mingan.

Métis de la Côte-Nord
Att. André Forbes
C.P 953
Sept-Îles, Qc
G4R 4S3

Directeur de la CMDRSM & Président de Métis Côte-Nord


André Forbes

Cc: Hydro-Québec Siège social 75, boulevard René-Lévesque Ouest MONTRÉAL (Québec) H2Z 1A4

Cc: Maryse Pineau Gestionnaire de commission évaluation de projets agence canadienne d'évaluation environnemental. 160, rue Elgin, 22e étage Place Bell Canada Ottawa, On. K1A 0H3

Cc: Affaires indiennes et du Nord Canada Direction générale des revendications particulières
Les Terrasses de la Chaudière 16ième étage, pièce 1660 10, rue Wellington GATINEAU (HULL) QC
K1A 0H4

Cc: Monsieur Chuck Strahl, Ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien,
Interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits.
Affaires indiennes et du Nord Canada Terrasses de la Chaudière
10, rue Wellington, Tour Nord Ottawa (Ontario) K1A 0H4

Cc: M. Jean Charest, Premier Ministre du Québec
Édifice Honoré-Mercier, 3e étage
835, boulevard René-Lévesque Est Québec (Québec) G1A 1B4

Cc: Monsieur Loyola Hearn, Ministre Pêches et Océans Canada
200, rue Kent 13e étage, station 13228 Ottawa (Ontario) K1A 0E6

Cc: Monsieur Robert Nicholson, Ministre de la Justice et procureur général du Canada
Édifice commémoratif de l'Est 284, rue Wellington Ottawa (Ontario) K1A 0H8

Cc: Ministre de la Justice du Québec, Procureur général. Édifice Louis-Philippe-Pigeon
1200, route de l'Église, 9e étage Québec (Québec) G1V-4M1

Cc: M. Benoît Pelletier, Ministre Secrétariat aux affaires autochtones du Québec
905, avenue Honoré-Mercier, 1er étage Québec, Qc. G1R 5M6

Cc: Me Line Beauchamp, Ministre Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Pares
Édifice Marie-Guyart 675, boul. René-Lévesque Est 30e étage Québec (Québec) G1R5V7

Cc: Monsieur Claude Béchar, Ministre. Ressources naturelles et de la Faune.
5700, 4e Avenue Ouest, Bureau A-308 Québec (Québec) G1H 6R1

Cc: Att: Nicole Moreau Le Groupe de recherche appliquée en macroécologie
Bureau de Lachine 800, rue Sherbrooke bureau 213
Lachine, Qc. H8S 1H2

Cc: Monsieur André D. Tremblay, Administrateur et membre du comité juridique de la CMDRSM
CSP Centre Ville, C.P.423, Jonquière, Qc. G7X 7W3